



Déclaration intersyndicale des élus CSE extraordinaire du 18 janvier 2021

A l'heure d'une pandémie inédite, la France entière, gouvernement et population, vante les prouesses de ses personnels soignants, valorise et soutient leurs actions dans lesquelles ils n'ont jamais déployé autant d'énergie pour servir l'urgence d'un intérêt collectif. Protéger et accompagner toutes les victimes de la Covid 19 en est l'enjeu. Or, Ouest-France convoque un CSE extraordinaire par obligation légale (le médecin du travail étant dans le cadre d'un emploi protégé) car il se sépare de son médecin d'entreprise qui soigne ses blessures en arrêt maladie depuis plus de trois mois. Pourquoi ? Nous sommes abasourdis par cette posture qui nous semble inappropriée et indécente dans les moments que nous vivons actuellement.

Dans le même temps, une des infirmières est en arrêt maladie, elle aussi, après des événements qu'elle juge traumatisants et incompatibles dans la poursuite de l'exercice de sa mission. Elle fait l'objet d'une alerte légale du CSE qui n'a toujours pas été instruite. Le Service de santé au travail se retrouve ainsi amputé des deux tiers de son effectif alors que la logique voudrait qu'il soit renforcé en cette période de crise sanitaire. Un service qui ne peut plus aujourd'hui émettre des avis d'aptitude ou de contrôle comme son rôle lui impose. Son agrément devait être renouvelé le 13 novembre dernier. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pourquoi une telle rupture ? Que reproche-t-on au docteur ? Certainement pas son professionnalisme et sa rigueur car ces deux critères ont été confirmés par la direction à maintes reprises. Lui reproche-t-on son investissement hors normes au service d'une entreprise en proie, comme toutes les autres, à une réorganisation générale d'urgence liée à une pandémie aux limites de l'incontrôlable ?

Si l'on en croit les propos de M. Echelard formulés lors du CSE de décembre, il semblerait que ce soit le cas. Le médecin en a trop fait. « *Non pas un travail colossal, c'est trop faible, disait-il. Surhumain* ». Le médecin d'entreprise aurait-il outrepassé sa mission au service des salariés de l'entreprise ? Les vraies raisons restent sans réponses de la part de la direction. Seules des difficultés de collaboration sont avancées. Une question d'objectivité insondable !

Quand on vante les louanges d'un médecin d'entreprise pour sa droiture, son professionnalisme, son éthique, reconnu de tous, et que l'on s'en sépare c'est qu'il y a certainement d'autres motifs plus obscurs.

Le départ programmé du docteur serait-il en lien direct avec une réorganisation plus chaotique dans laquelle il a essayé d'exercer ses prérogatives de médecin d'entreprise, son rôle de préventeur et d'alerteur ? Une réorganisation défectueuse et bancal, entre autres, celle des Ressources humaines, génératrice de grande souffrance, sacrifiée sur l'autel d'un audit économique rapide, bâclé et orchestré. Plusieurs salariés de ce service en ont fait les frais, sans avoir même été entendus, certains ont préféré quitter l'entreprise, dont le DRH en juillet dernier. D'autres sont encore sur la touche et hors-jeu avec un avenir incertain, alors que l'entreprise est dans l'obligation de prévenir les risques avant tout changement d'organisation. Tous ces éléments ont amené les élus à déclencher une expertise pour risque grave dans ce service.

Cet échec, dissimulé et étouffé par la direction, ces dysfonctionnements qui s'accompagnent de méthodes de management brutales, autoritaires, parfois surnoises et souvent brouillonnes, se traduisent par le départ aujourd'hui d'un élément incontournable de la prévention dans l'entreprise, le médecin. Une étape inédite et incompréhensible dans l'histoire d'Ouest-France, mais aussi certainement, dans la presse et les entreprises françaises. Ouest-France l'a fait et c'est inacceptable.

C'est d'autant plus impardonnable que, hormis un contexte qui doit protéger et valoriser nos soignants, cet acte vient heurter de plein fouet les valeurs humanistes sur lesquelles le journal a construit sa réputation, son indépendance et sa force. Inacceptable car cette décision unilatérale impose un démantèlement sans scrupule, qui annonce que les notions de justice et liberté sont en grand danger.

Nous, élus du CSE, sommes choqués, inquiets pour le Service de santé au travail, mis au pied d'un mur qui semble construit depuis des mois. Nous sommes atterrés par cette urgence incompréhensible à renvoyer définitivement le médecin. Nous demandons à la direction générale de se ressaisir rapidement et faire en sorte que le service de santé et ses salariés puissent retrouver le fonctionnement apaisé et efficace dont toute l'entreprise a besoin.

Les élus et représentants syndicaux CGT, CFDT, CFE-CGC, SNJ